



Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

AGRESSION au QUARTIER DISCIPLINAIRE de LA MAF

Le mercredi 22 juillet 2026

Le 21 juillet 2026, vers 17 h 40, lors de la distribution des repas au quartier disciplinaire, une détenue condamnée à 10 ans de réclusion criminelle, déjà affectée au centre détention de ROANNE mais toujours pas transférée, a violemment pris à partie la capitaine de secteur. Elle l'a repoussée en la menaçant, posant ses deux mains sur son torse et lui lançant : « Allez, sors, sors ». Face à cette situation, Les agents en poste sont intervenus pour porter assistance. La détenue a alors multiplié les coups de pied en direction des personnels présents, visant les membres inférieurs à plusieurs reprises. Contraintes de se replier, elles ont ensuite été visées par un jet de plateau-repas.

L'agression s'est accompagnée d'insultes graves et inacceptables : « Espèces de sales putes, dégagez, sortez ».

Il ne s'agit pas d'un fait isolé. Plus tôt dans la journée, cette même détenue avait déjà provoqué un incident lors de sa promenade.

Depuis son retour d'hospitalisation d'office, elle a fait l'objet de six comptes rendus d'incident pour tapage, violences verbales envers le personnel et les codétenues, refus d'obtempérer, rébellion et agression sur personnel.

Une fois de plus, les personnels sont exposés à des violences répétées, dans un contexte de plus en plus dégradé. Cette situation est inacceptable et appelle des réponses fermes et immédiates pour garantir la sécurité de toutes et tous.

L'UFAP UNSa Justice apporte tout son soutien aux collègues agressées par une par une détenue qu'il n'a rien à faire chez nous et rappelle son entière solidarité avec l'ensemble du personnel de surveillance exposé quotidiennement à ce type de violences.

C'est pourquoi :

L'UFAP UNSa Justice EXIGE :

- Une sanction maximale de quartier disciplinaire.
- Une comparution immédiate afin que cette détenue réponde des violences commises sur les personnels.
- Son transfert immédiat, pour **L'UFAP UNSa Justice** il est inacceptable que les victimes d'agressions restent en contact de leur agresseur.
- La construction rapide d'établissement spécialement adapté pour tous ces agresseurs qui pullulent dans nos détentions.

Le bureau local

